



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 29 juin 2023 Au Refuge des Bas-Monts, 18h30

Présidence : Mme Sandra Gillard / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

La présidente ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que MM. Grégoire. Vagnières, secrétaire municipal et Chef de service de la DAGSP et de la DJAS et Témerson Montagner, adjoint du Chef de service de la DFMI.

Dans le public, la présidente relève la présence de nombreux conjoint-e-s de Conseiller-ère-s ainsi que de : MM. Andrea Da Campo, Chef de service de la DTSI et de la DUD ; Bernard Burri, adjoint du Chef de service de la DTSI, et Eric Moser pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.

La présidente excuse : M. Mathieu Rochat, Chef de service de la DFMI ; Mme Lucie Gamboni, secrétaire municipale adjointe, Mme Sylvaine Pahud Frison, préposée à l'Office de la population, M. Frédéric Bovey, chef d'exploitation ainsi que Mme Jacqueline Reigner, Présidente du CC de Pully et M. Guy Wolfensberger, Président du CC de Lutry.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel dont il ressort la présence de 43 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint.
Après assermentations et arrivées après l'appel, le total des Conseiller-ères-s est de 49.

Se sont excusé-e-s : Mmes les Conseillères Sarah Brändle, Carole Ernst, Claudine Gygi, Suzanne Manné, Clémence Néven, Sakine Uçurum Pion, Anna Zoia et MM. les Conseillers Hélder De Jésus Da Silva, Giuseppe De Pierri, Michel Henchoz, Alexis Kalogeropoulos.

Acceptation de l'ordre du jour

La présidente passe à l'ordre du jour. Suite au retrait, par la Municipalité, du Préavis municipal « N° 05/2023 : Routes du Burenos et des Chaffeises - Adaptation pour zone 30 km/h et arrêts de bus - Levée d'oppositions » prévu au point 8, la présidente propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- **Point 8 : Election du bureau**
- **Point 9 : Divers et propositions individuelles**

L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité (1 abstention).

Acceptation du procès-verbal de de la séance du CC du 27 avril 2023

Le PV de la séance du 27 avril 2023 est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 3 abstentions.

2. Assermentations :

- **Madame Jeanne Wéry (Les Verts)**
- **Monsieur Guido Baraldini (UDC)**

La présidente présente Mme Wéry et M. Baraldini.

Les deux candidats sont priés de s'avancer. Le texte officiel est lu et Mme Jeanne Wéry et M. Guido Baraldini prêtent serment. Ils sont applaudis par l'assemblée et rejoignent les rangs.

3. Communication du Bureau du Conseil

La présidente énumère les points ci-après :

- la Présidente donne lecture des démissions du Conseil communal de Mme Anita Sonnay-UDC (lettre datée du 22 mai 2023 avec effet au 30 juin 2023), de Mme Saskia von Fliedner – Les Vert.e.s (lettre datée du 28 mai 2023 avec effet immédiat), et de M. Alexis Kalogeropoulos - CIB (courriel daté du 12 juin 2023 avec effet au 30 juin 2023).
- le 15 juin, la Présidente a participé l'assemblée générale de l'ASEL
- le 16 juin, la Présidente a reçu copie d'un courrier adressé par le nouveau groupe de travail CIB à la Municipalité avec pour titre « marché hebdomadaire de produits régionaux ». La présidente confirme que l'étude de ce projet est toujours en cours.
- Les votations du 18 juin dernier ont donné les résultats suivants pour Belmont, soit :
Participation : 48.33%

Objets fédéraux :

- Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises) :
OUI 958 / NON 103 / Blanc 37 / Nul 0 - accepté à 90.29 %
- Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) :
OUI 765 / NON 324 / Blanc 9 / Nul 0 - accepté à 70.25 %
- Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) :
OUI 777 / NON 297 / Blanc 24 / Nul 0 - accepté à 72.35 %

Objet cantonal :

- Initiative populaire cantonale "Pour la protection du climat" :
OUI 663 / NON 405 / Blanc 30 / Nul 0 - accepté à 60.38 %

D'autre part, c'est lors de cette votation que le bureau a pu tester, pour la première fois, le nouveau matériel mis à disposition pour le dépouillement électronique. La présidente résume comment s'est déroulé le dépouillement et, comme annoncé et espéré, il est confirmé un gain de temps et d'argent. Reste à voir comment cela va se dérouler pour les prochaines élections fédérales.

Conseil communal Belmont

- Tenant compte des démissions déjà enregistrées et des nouvelles personnes arrivées, et l'expérience de chacun-e, le bureau a estimé que ce serait intéressant de refaire un petit cours sur la répartition des compétences entre le Conseil communal et la Municipalité. Cette soirée serait probablement animée par Mme Ramoni-Perret qui est juriste et qui travaille maintenant à l'UCV. Il est à noter que ce cours est déjà proposé par l'UCV sous l'appellation « Droit de proposition des Conseillers communaux ». Chaque Conseiller-ère sera libre d'y participer ; un bulletin d'inscription sera envoyé pendant l'été. Les dates retenues pour cette soirée formation/information sont soit le 28 septembre ou le 12 octobre (date déjà agendée pour une séance ordinaire mais qui pourrait se libérer si la Municipalité n'a pas de préavis à présenter).
- 5 juin 2023 : réception d'un courriel de l'administration qui fait suivre la traditionnelle invitation de la Société internationale de Sauvetage du Léman, section de Cully, qui invite les Municipalités et Conseils communaux à créer un équipage pour une manche du Challenge Intercommunal du District de Lavaux-Oron, soit une course de canot à huit rameurs, de huit cent mètres avec deux virages qui aura lieu le samedi 12 août 2023, dès 14h00. Les inscriptions sont à envoyer d'ici au 17 juillet.
M. Olivier Guignard, membre de la section du sauvetage de Cully se propose de créer et coacher une équipe !

4. Communication de la Municipalité

La présidente passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications : de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

M. Monsutti n'a aucune communication.

de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a aucune communication.

du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bartolacelli rapporte sur l'assemblée du 15 juin qui a eu lieu à Savigny. En résumé, on notera l'assermentation de **M. Grossenbacher** en remplacement de **M. Bérard**. **M. Bérard** étant également membre de la Commission de gestion, il a été remplacé par **M. Bartolacelli**. Les prestations de l'ASEL sont répertoriées dans le rapport de gestion de la Commune de Belmont et vous trouverez les rapports détaillés sur le site Internet <https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>.

du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron

En l'absence de Mme Gygi, c'est **M. Bartolacelli** qui lit le rapport établi par Mme Gygi concernant la séance du 11 mai 2023. On notera notamment que les préavis 1/2023 : Comptes 2022 et 2/2023 : Gestion 2022 ont été adoptés à l'unanimité.

Conseil communal Belmont

Le Commandant de l'ORPC quant à lui a rappelé que fondamentalement la mission de la protection civile est de protéger la population et donner l'alerte en cas d'événement, mais qu'il faudra faire plus avec moins ! Toujours plus de missions avec moins d'effectif ; il y avait 660 miliciens en 2020 et 3 ans plus tard ils ne sont plus que 330 ! La durée d'incorporation a été raccourcie de 20 à 14 ans. Diverses activités déployées en 2022 sont citées (voir page 37 du rapport de gestion de la Commune de Belmont).

du Conseil intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux

M. Novak rapporte sur la séance du Conseil intercommunal susmentionné qui a eu lieu le 23 mai 2023. 4 préavis étaient à l'ordre du jour :

- Préavis 01-2023 – Règlement du SDIS et annexe I : un point a été ajouté au règlement précisant que les sapeurs-pompiers, jusqu'au grade de sous-officier, auront le droit d'être membre du Conseil intercommunal.
- Préavis 02-2023 – Autorisation de plaider accordée aux membres du CoDir
- Préavis 03-2023 – Rétribution des membres du CoDir
- Préavis 04-2023 – Compétences du CoDir en matière de dépenses hors-budget

Ces 4 préavis ont été acceptés à l'unanimité.

Tous les documents liés à cette séance sont disponibles sur le site Internet <https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/>

du délégué de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

M. Maisières rapporte sur la séance de l'association susmentionnée qui a eu lieu le 3 mai 2023. M. Jean-Claude Favre a été élu à la vice-présidence et a présidé cette séance. On notera notamment que les préavis 6/2021-2026 : Gestion 2022 et 7/2021-2026 : Comptes 2022 ont été adoptés à l'unanimité.

Une interpellation a été déposée concernant les divers règlements qui régissent les taxis et le VTC. L'interpellation a été adressée à l'ensemble des membres du Conseil intercommunal, avec le PV, et une réponse sera donnée par le CoDir lors de la prochaine assemblée.

Tous les documents liés à cette association sont disponibles sur le site Internet <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general>

6. Préavis municipal N° 03/2023 : Comptes communaux 2022

La présidente donne la parole à **M. Marrel**, président de la Commission des finances, qui s'exprime comme suit :

Suite é la remise de son rapport et la prise de position de la Municipalité sur ledit rapport (disponible sur le site Internet), la CoFin souhaite apporter les compléments suivants à savoir :

- le rapport de la CoFin ne se veut en rien une attaque de la gestion de la Municipalité dont notre commune ne peut que largement se féliciter. Dans nos considérations finales, nous relevons, en résumé, les points principaux suivants (voir constats de la CoFin page 13 de leur rapport).
 - Les revenus d'impôt n'ont cessé de croître depuis quatre ans ;

Conseil communal Belmont

- La marge d'autofinancement est régulièrement supérieure à CHF 2,5 mios depuis 2018, elle a même dépassé les CHF 4 mios en 2020 et 2021 pour redescendre légèrement en 2022 à CHF 3,1 mios ;
- Ces bons résultats récurrents ont permis de réduire la dette de manière importante
- (près de CHF 30 mios de dette nette en 2019 contre CHF 22 mios en 2022), malgré des dépenses d'investissement très importantes ces dernières années (un peu plus de CHF 5 mios pour la RC 773 en 2017-2018 et près de CHF 3 mios dépensés jusqu'à présent pour les travaux Burenz-Chaffeises) ;
- La Commune a pu couvrir le 100% de ses investissements nets durant les cinq dernières années.
- La CoFin estime donc que la question d'un abaissement de la charge fiscale des Cancoires redevient d'actualité au vu de la très bonne situation financière de la commune et ce aussi en lien avec la communication de la Municipalité qui, dans son préavis 07/2022, se prononçait comme suit : « *Si ce niveau de recettes fiscales se confirme une nouvelle fois en 2022 et si les effets de la crise sanitaire ne se font pas ressentir avec le décalage temporel attendu, la Municipalité vous proposera effectivement début 2023 de vous prononcer sur un nouveau plan d'investissements ou sur une baisse de taux, dont le niveau devrait se situer entre 2 et 3 points.* » (page 3 préavis 07/2022 – Comptes 2021).
- Nous avons terminé notre rapport en précisant toutefois que c'est le résultat financier de l'année 2023 qui sera déterminant pour le lancement de la procédure de réduction d'impôt.
- Rien n'est donc encore acquis ou décidé et notre rapport vise à maintenir le débat ouvert sur cette question. La prise de position de la Municipalité est d'ailleurs venue apporter des informations utiles sur la situation qui aideront certainement le Conseil à se faire une opinion éclairée le moment venu. Nous saluons également le fait que la Municipalité va prochainement publier une version complète du PECC (Plan énergie climat communal) qui pourra apporter des précisions bienvenues sur les investissements futurs en matière de durabilité et d'aide à la population. Quoiqu'il soit, dans l'intervalle, la CoFin réitère la recommandation d'accepter les conclusions du préavis 03/2023 sur les comptes 2022 et remercie la Municipalité et le Chef des finances pour les relations constructives entretenues.

La Présidente remercie la Commission pour son rapport et ouvre la discussion sur le préavis 03/2023 Sans question sur le préavis, la Présidente poursuit avec les chapitres du recueil des comptes.

- **M. Grossenbacher** (compte 35 Bâtiments) : comment sont répartis les frais de chauffage du système central à pellets ? **M. Favre** : le système de chauffage chauffe 3 bâtiments (Auberge communale, Maison Pache et Grande Salle) et actuellement les frais sont concentrés uniquement sur l'Auberge communale ; nous n'avons pas encore fait la répartition entre les 3 bâtiments car nous devons nous coordonner avec la gérance ; une rencontre est prévue à ce sujet prochainement.
- **Mme Aubert** (compte 513 Centre aéré) : qu'est-ce qui motive le fait que les frais de personnel ne sont pas pris en compte dans les charges du centre aéré ? Evidemment c'est le personnel de l'UAPE qui a été sollicité mais le revenu correspondant à la participation des parents devrait couvrir les charges du personnel et cela n'apparaît pas dans le compte. **M. Favre** : Effectivement la partie charges salariales du personnel se trouve soit dans le compte de l'UAPE soit dans le compte 110 lorsqu'il s'agit du personnel communal ; nous n'avons pas fait d'écriture interne pour passer ces charges là dans la partie « Centre aéré ».

Conseil communal Belmont

La participation des parents a été calculée pour tenir compte de cette charge et nous avons une comptabilité analytique dans un tableau à part mais au niveau de la comptabilité générale nous n'avons pas créé d'écriture supplémentaire dans le compte 513.

Sans autre question, la présidente lit les conclusions du préavis.

**Résultat de la votation : le préavis 03/2023 est admis à la majorité des membres présents
OUI : 47 / NON : 0 / Abstentions : 2**

M. Favre, Conseiller municipal, remercie les membres du Conseil pour la confiance accordée et pour l'acceptation des comptes sans opposition. On a la chance d'avoir, au sein de notre commune, des contribuables de qualité ce qui nous permet d'avoir des revenus d'impôts importants et supérieurs à la moyenne des communes vaudoises, d'où notre participation à la péréquation, et il est important que de notre côté nous fassions également un travail de qualité pour apporter à l'ensemble de notre population les services et les infrastructures qui répondent à leurs attentes.

7. Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022

La présidente donne la parole à **M. Boggio**, président de la Commission de gestion, qui passe brièvement en revue le rapport de la CoGest afin de pouvoir répondre, si besoin est aux éventuelles questions.

Aucune question n'était formulée, la Présidente ouvre la discussion en parcourant, par dicastères et services, le rapport de gestion proprement dit.

M. Guignard : je tiens à relever la qualité du rapport qui est intéressant à lire et je remercie les services de la commune qui ont participé à l'élaboration de ce rapport ainsi que la CoGest pour son étude et la nouvelle forme donnée à cette étude qui apporte une complémentarité au rapport de gestion proprement dit.

Sans question ou autre remarque, la présidente redonne la parole à M. Boggio qui donne lecture des conclusions du rapport de la CoGest.

Puis la présidente donne lecture des conclusions du rapport de gestion.

Résultat de la votation : le rapport de gestion pour l'année 2022 est admis à l'unanimité des membres présents

Mme Greiner, Syndique, remercie M. Guignard pour sa remarque, ses collègues de la Municipalité, les diverses commissions du Conseil ainsi que les conseillères et conseillers pour la confiance accordée.

8. Election du bureau (du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

La présidente ouvre l'appel à candidatures pour les postes suivants :

- **présidence** : **Mme Sandra Gillard**, seule candidate, est élue présidente par acclamation.
- **1^{ère} vice-présidence** : **M. Axel Boggio**, seul candidat, est élu premier vice-président par acclamation.
- **2^{ème} vice-présidence** : **M. Ronan Le Cann**, seul candidat, est élu 2^{ème} vice-président par acclamation.
- **scrutateurs** (2 postes) : **Mme Petra Salathé et M. Michael Markides**, seuls candidats, se représentent à leur propre poste en tant que scrutateurs et sont élus par acclamation.

Conseil communal Belmont

- **scrutateurs suppléants** (2 postes) : **Mme Angela Recchia**, seule candidate, se représente à son propre poste en tant que scrutatrice suppléante et **M. Patrick Sonnay** se propose pour le 2^{ème} poste ; ils sont élus par acclamation.

9. Divers et propositions individuelles

Transfert de la gestion UAPE et CVE à la FEJ

- **Mme Grossenbacher** : concernant le transfert de la gestion de l'UAPE et du CVE à la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) à Pully, je me demande si cette action ne devrait pas faire l'objet d'un préavis à soumettre au Conseil communal ?
- **M. Cuche** : nous passons à des prestations externes et nous serons membre de la FEJ ce qui ne fera pas l'objet d'un préavis. La question s'était déjà posée au sein de la Municipalité.
- **Mme Grossenbacher** : il me semble que l'article 4 de la Loi sur les communes dit que l'adhésion à une fondation ressort du droit du Conseil communal.
- **Mme Greiner** : nous sommes déjà membre du réseau Pully, Paudex, Belmont, Lutry et la fondation va reprendre la gestion du personnel qui est actuellement du personnel communal. Mais nous pouvons demander un avis de droit à ce sujet.
- **Mme Grossenbacher** : volontiers pour un avis de droit afin que nous soyons sûrs de la procédure. Le réseau et la fondation sont-elles une même structure ?
- **M. Cuche** : le réseau Pully, Paudex, Belmont, Lutry est un réseau qui a été demandé par le canton afin de concentrer les interlocuteurs au niveau cantonal. Au sein du réseau, nous avons les mêmes compétences, facturations, listes d'attente, tout est identique et une étroite collaboration existe. Pourquoi le transfert à la FEJ ? Déjà pour faire partie d'une structure plus importante aux niveaux pédagogique, accueil des enfants, meilleurs encadrements au niveau des ressources humaines dans ce milieu qui est très spécifique. Lutry a créé sa propre fondation. Vu les relations que nous avons avec Pully et Paudex concernant plusieurs domaines et notamment les écoles, cela nous paraissait plus judicieux de s'approcher de la FEJ de Pully. La fondation est financée et par les communes et par l'Etat de Vaud. Nous avons déjà une place autour de « la table » mais là nous aurons une place au sein du CoDir de la fondation. Pully et Paudex n'ont pas présenté de préavis à leur Conseil communal respectif mais nous allons tout de même consulter à nouveau notre avocat à ce sujet. Je tiens à préciser que les places à l'UAPE sont de toute manière liées à l'établissement scolaire concerné donc pour nous le Collège de Belmont. Concernant le CVE, la priorité sera donnée aux personnes de Belmont. Chaque commune paye à la fondation pour ses propres structures et ses éducateurs-trices. Seuls les frais administratifs pour le bureau de la Fondation sont communs.

Travaux du Burenoz

- **M. Grossenbacher** : j'ai relevé que le revêtement final serait posé en 2024, est-ce que la mise en 30km/h aura lieu après la pose du revêtement final ou avant ?
- **M. Michelet** : la signalisation à mettre en place pour le 30 km/h est indépendante de la pose du revêtement final. Elle pourra être mise en place encore courant 2023.
- **M. Grossenbacher** : j'ai également relevé qu'il y avait une interdiction de circuler pour les vélos sur ce tronçon avec demande de passer sur les escaliers. Peut-on vraiment demander à des vélos de passer par des escaliers même si c'est temporaire ?
- **M. Michelet** : ces mesures ont été prises avec la police alors même si les vélos ne sont pas forcément faits pour emprunter des escaliers, mais la sécurité nous oblige à sortir les cyclistes de cette zone.

Conseil communal Belmont

PACom - Taxe relative aux équipements communautaires

- **M. Grossenbacher** : dans l'étude des documents liés au PACom j'ai remarqué qu'il est question de la taxe relative aux équipements communautaires. A partir de quand aura lieu la taxation et la perception de cette taxe ?
- **Mme Schiesser** : le règlement a été fait en 2014. Si des gens ont une plus-value sur le terrain grâce à une modification des possibilités constructives cela donne des habitants en plus et dès lors des infrastructures supplémentaires (parascolaire, préscolaire, écoles, transports, etc) ce qui occasionne des coûts. Ce règlement permet de mettre en place une taxe au moment où il y aurait + de 30% d'augmentation sur la possibilité constructive. Mais, à l'époque nous ne pensions pas passer de 0.4 à 0.625 obligatoire. Cela veut dire que le règlement, à l'heure actuelle, dit que dès que la mesure entre en vigueur, les propriétaires seront informés de cette taxe. On doit en rediscuter en Municipalité pour voir si on laisse le règlement tel qu'il est ou si éventuellement on modifie certains articles ; car en le relisant on ne parle pas vraiment du moment de la perception. Taxe unique il y aura mais maintenant que nous allons devoir la mettre en vigueur, il faut que nous affinions la manière de la percevoir.
- **M. Grossenbacher** : quel est votre agenda pour examiner si des modifications doivent être apportées à ce règlement ?
- **Mme Schiesser** : il faut que nous le fassions cet été car il faut absolument que le canton puisse valider la modification au plus tard en même temps que l'entrée en vigueur du PaCom.
- **Mme Grossenbacher** : vous parler potentiellement de modifier la loi mais selon la loi actuelle la Municipalité a la possibilité de différer la date de perception. Alors quelle est l'intention de la Municipalité ? Est-ce de percevoir la taxe immédiatement ? (*ndlr ce n'est pas la loi mais le règlement concernant taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal ou intercommunal lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds sis sur le territoire de la Commune de Belmont-sur-Lausanne – disponible dans les documents officiels sur le site Internet communal*)
- **Mme Schiesser** : La Municipalité doit en discuter.

Il est 20h20 lorsque la présidente clôt la séance du 29 juin 2023 et invite les personnes inscrites à participer à l'apéritif puis au repas. Elle souhaite un bel été à tous et toutes.

Pour le Bureau du Conseil communal

La Présidente



Sandra Gillard



Le secrétaire



Isabelle Fogoz

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture